

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-09 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE page 1/2

Séance du 14 mars 2023.

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOCATION

08 MARS 2023

### DATE D’AFFICHAGE

08 MARS 2023

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande de subvention  
auprès de l’Etat dans le cadre  
des Fonds Verts pour  
l’opération :  
Installation photovoltaïque en  
toiture en autoconsommation  
Bâtiment de l’Hôtel de Ville**

L’an deux mille vingt trois

Et le quatorze mars,

A 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nardine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard -

**Pouvoirs :** SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal.

**Absente :** PUCHE Viviane.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’une subvention peut être demandée auprès des services de l’Etat dans le cadre des Fonds Verts pour cofinancer des travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture en autoconsommation sur le bâtiment de l’Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire rappelle qu’au vu de l’augmentation significative des dépenses d’énergie sur l’exercice 2022 et notamment celles relatives au gaz, il était primordial de trouver une solution de chauffage alternative moins coûteuse pour la collectivité et plus respectueuse de l’environnement. Une étude d’opportunité énergétique a été réalisée par les services du SMEG afin d’établir un diagnostic des consommations de gaz et d’électricité du bâtiment de l’Hôtel de Ville et proposer la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, en autoconsommation collective.

La Société K-HELIOS a transmis une étude technique et économique pour une autoconsommation collective pour couvrir les consommations électriques de l’Hôtel de ville, Ecole, Salle des fêtes, Piscine municipale et Musée des Blasons.

L’intitulé de l’opération est : Installation photovoltaïque en toiture en autoconsommation-Bâtiment de l’Hôtel de Ville.

Le montant total hors taxes de l’opération s’élève à 43 450 euros HT

Monsieur le Maire rappelle qu’un dossier commun de demande de subventions pour cette opération a déjà été déposé dans le cadre de la DETR 2023 et du Contrat Territorial.

Afin de demander une subvention auprès des services de l’Etat dans le cadre des Fonds Verts, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :

### Plan de financement prévisionnel :

<u>Organismes</u>	<u>Montant HT en Euros</u>	<u>%</u>
ETAT-Fonds Verts	6 518 euros	15 %
ETAT-DETR	17 380 euros	40 %
Conseil Départemental	10 862 euros	25 %
Commune (Autofinancement)	8 690 euros	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 450 euros</b>	<b>100 %</b>

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 16/03/2023

ID : 030-213002686-20230314-DELIB202309-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-09 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE page 2/2

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOCATION

08 MARS 2023

### DATE D’AFFICHAGE

08 MARS 2023

### OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention  
auprès de l’Etat dans le cadre  
des Fonds Verts pour  
l’opération :  
Installation photovoltaïque en  
toiture en autoconsommation  
Bâtiment de l’Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal à l’unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l’Etat dans le cadre des Fonds Verts et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance  
Bernard HILLAIRE



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé  
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 16/03/2023

ID : 030-213002686-20230314-DELIB202309-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).